



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteur
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail

Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ contact@snudifo13.org



dimanche 8 février 2026

PSC

Il faut dénoncer l'accord et renégocier

!



La FNEC FP-FO est la seule organisation à ne pas avoir signé l'accord ministériel sur la PSC à l'Education nationale.

Depuis, FO n'a de cesse de proposer aux autres fédérations la dénonciation de l'accord du 8 avril 2025 qui instaure la PSC et sa renégociation sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance ainsi que la solidarité intergénérationnelle, et le même panier de soins pour tous, sans système d'options ou de surcotisation.

Actuellement, 6 organisations syndicales sur 7 maintiennent encore leurs signatures !

Si 50% au moins des signataires venaient à dénoncer cet accord sur la PSC, celui-ci serait remis en question et la question de la renégociation serait ainsi posée !

Signez la motion des 253 enseignants réunis en RIS
avec le SNUDI FO 13 le mercredi 4 février contre la
PSC !

[SIGNEZ EN LIGNE ICI]

Protection Sociale Complémentaire

Motion des 253 enseignants réunis en RIS avec le SNUDI FO 13

le mercredi 4 février 2026

Nous, enseignants du 1^{er} degré des Bouches du Rhône, réunis en RIS le 4 février 2026, avons échangé sur mise en place de la protection santé complémentaire (PSC), rendue obligatoire à compter du 1^{er} mai 2026. **Nous dénonçons l'accord ministériel du 8 avril 2024, signé par 6 organisations syndicales représentatives sur 7, qui met en place le régime de la PSC obligatoire dans l'Education nationale.**

Nous constatons tout d'abord que cette nouvelle PSC est loin d'être un gain de pouvoir d'achat pour tous les agents, comme le laisse entendre le ministre de l'Education nationale car :

- Les conditions tarifaires et les garanties proposées sont différentes d'un ministère à l'autre, créant une inégalité importante entre les fonctionnaires.
- En fonction des situations individuelles, les simulations réalisées montrent souvent soit un très faible gain (inférieur aux 22 € supplémentaires pris en charge par l'Etat), soit un coût équivalent, soit même pour certains, en particulier des familles, un tarif plus élevé.
- Certains collègues avaient des contrats moins chers pour des garanties équivalentes, parfois meilleures, ou des garanties qu'ils estimaient suffisantes pour eux, ou encore des garanties différentes pour eux et pour leurs enfants, ce qui n'est plus possible.
- A ces simulations, il faudra en plus ajouter le coût de la prévoyance, souvent déjà comprise dans le prix de nos contrats actuels

Nous refusons l'adhésion obligatoire au volet santé !

De plus, nous considérons que, sous couvert d'avancée sociale, cette PSC est en réalité une attaque frontale contre les principes de la Sécurité sociale, construite selon l'adage « *chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* ».

Loin de garantir une meilleure protection, la PSC risque au contraire d'aggraver les inégalités entre personnels, en pénalisant particulièrement les collègues les plus précaires, notamment les AESH et les personnels à temps partiel, pour lesquels le coût de la cotisation représentera une charge financière supplémentaire. Cette réforme fait également peser des incertitudes sur la couverture des ayants droit et des retraités, renforçant ainsi les logiques d'exclusion.

C'est une attaque qui favorise encore davantage la privatisation et le marché. Nous savons que pour d'autres ministères, c'est une start-up financée par des fonds de pension qui a obtenu la gestion de la PSC. Nous considérons que la santé n'est pas une marchandise, et qu'elle constitue un droit essentiel et fondamental.

C'est pourquoi nous revendiquons le renforcement de la Sécurité sociale, une prise en charge à 100 % de tous les soins et le refus de toute nouvelle étape de privatisation de la protection sociale.

Pour toutes ces raisons, nous revendiquons l'abrogation de l'accord ministériel du 8 avril 2024, afin qu'il puisse être renégocié.

Nous mandatons le SNUDI FO 13 pour qu'il propose aux autres organisations syndicales représentatives du département de porter ensemble cette revendication.

[Télécharger le dossier spécial de la FNEC FP
FO]

C'est le moment d'adhérer ou de
réadhérer au SNUDI FO 13 pour l'année
2026



C'EST NOUVEAU!

CB en une seule fois :

Adhérer en ligne
par CB

Télécharger le
bulletin 2026

Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt

2027 (revenus les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se

défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.
email : contact@snudifo13.org